

Renforcer la politique européenne de voisinage

2007/2088(INI) - 04/12/2006 - Document annexé à la procédure

ISRAËL : PROGRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION VOISINAGE

Le présent document de travail de la Commission vise à accompagner la communication d'ensemble sur le renforcement de la Politique européenne de voisinage.

Il porte spécifiquement sur les progrès accomplis par Israël dans la mise en œuvre du Plan d'action UE-Israël dans le cadre de la politique de voisinage.

Ce dernier avait été adopté en avril 2005 et dans le contexte de la conclusion d'un Accord d'Association UE-Israël ainsi que du partenariat euro-méditerranéen conclu avec ce pays. Il s'étend sur une période de 3 ans.

Le présent rapport se concentre en particulier sur la 1^{ère} année de mise en œuvre du Plan d'action et notamment sur le développement des relations bilatérales entre les parties. Ces relations bilatérales reflètent également la situation politique générale au Moyen Orient. La période couverte par le rapport témoigne notamment de la sérieuse escalade du conflit en cours (avec l'action militaire au Liban) et des implications sérieuses sur la vie quotidienne des populations du Liban, des Territoires palestiniens et d'Israël.

Globalement, le rapport indique que la mise en œuvre du Plan d'action a ouvert la voie à un développement important de la coopération entre l'UE et Israël dans les domaines du dialogue politique, de la promotion des investissements et des échanges, de la justice et de la sécurité, des sciences et techniques, notamment en matière de coopération spatiale, ainsi que de l'enseignement supérieur.

En outre, des ateliers techniques ont été organisés sur un nombre important de sujets relatifs, par exemple :

- à la prévention du financement du terrorisme,
- à la promotion de la coopération policière et judiciaire,
- à la protection de l'environnement,
- à la lutte contre le racisme/la xénophobie/l'antisémitisme.

Le processus de mise en œuvre du Plan d'action a donc permis de mieux définir l'orientation et le cadre des relations entre l'UE et Israël, tout en permettant d'approfondir et de renforcer la coopération dans un large éventail de domaines.

Malgré ces différents progrès (notamment en matière de dialogue politique), d'importantes questions restent en suspens liées au respect des conventions internationales et au respect des droits de l'homme dans le contexte du conflit et de la mise en œuvre de la « Feuille de route » sur le règlement du conflit israélo-palestinien. Ces questions restent au cœur du dialogue initié dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action.